



Conseil local
XXXXX

Nom de l'établissement scolaire
Date

MOTION

Élections scolaires

Pour les représentants de parents FCPE, et sans doute comme pour beaucoup de membres de ce conseil, les réformes des politiques éducatives publiques se construisent dans le dialogue, l'adhésion des acteurs.

Concernant les élections des représentants des parents d'élèves, la tentation d'appliquer les nouvelles mesures des décrets et arrêté, publiés au *Journal Officiel* des 20 août et 1^{er} septembre derniers, est sans doute très forte du fait des difficultés de personnels mobilisés pour la tenue du bureau de vote. Pourtant, puisque les autres mesures concernant notamment la mise en place d'une commission électorale, le dépouillement ou la proclamation restent identiques, nous estimons qu'une telle application ne vient pas simplifier le processus mais seulement donner l'illusion d'une simplification.

Rendre le vote par correspondance exclusif, après avis de ce conseil, sur seule décision et choix du chef d'établissement, donne cette élection le rôle d'un acte administratif et nullement un évènement démocratique important dans la vie de l'établissement. Cela ne pourra que crispier les relations de facto au lieu de les fluidifier avec les parents.

C'est pour cette raison que nous, parents élus FCPE, voulons exprimer notre refus de la mise en place du seul vote par correspondance.